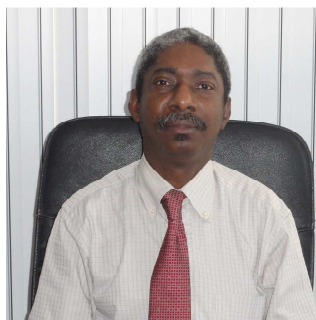




Éditorial du président



Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'année 2012 qui vient de débiter est une année pleine d'incertitudes aussi bien sur le plan économique que pour notre exercice professionnel. En effet, la crise économique qui sévit aussi en Guadeloupe tout comme en Europe semble vouloir s'accroître. Sur le plan profes-

sionnel la réforme de l'audit est dans une phase déterminante. Le livre vert a été remplacé par le livre blanc qui est un projet de réforme relatif aux modalités d'exercice du contrôle légal au sein de l'union européenne. Il est maintenant aux mains du Parlement et du Conseil européen qui décideront de notre sort.

Votre Compagnie Régionale se veut de vous accompagner au mieux dans l'exercice de vos missions. C'est ainsi qu'à travers cette lettre d'information nous essayons de vous présenter l'actualité marquante de la profession et de la compagnie. Dans ce numéro, vous retrouverez la présentation des trois dernières notes d'information qui ont été présentées lors des assises, mais aussi un rappel des formations réalisées en Guadeloupe pour vous permettre d'effectuer vos déclarations de formation. Comme vous le savez, depuis le 19 janvier vous pouvez effectuer vos obligations déclaratives sur le portail de la profession et ce jusqu'au 31 mars 2012. En ce début d'année vous aurez aussi à vous acquitter de vos cotisations professionnelles. Je compte sur vous pour respecter les délais afin de permettre le bon fonctionnement de notre compagnie.

Comme c'est le cas dans toutes les compagnies régionales, et ce à l'initiative du président Claude CAZES, nous organisons la réunion relative à la norme de bon exercice. Cette norme a pour but de permettre à chacun d'entre nous de mieux communiquer sur sa mission, sur l'intérêt de la profession et d'apporter aussi au chef d'entreprise des éclairages complémentaires sur les travaux menés au cours de nos missions. Nous aurons l'avantage d'accueillir pour cette présentation notre consœur Quitterie LENOIR membre du bureau de la Compagnie Nationale. Nous vous invitons d'ores et déjà le vendredi 16 mars 2012 à venir découvrir cette nouvelle démarche de notre profession. En attendant, je vous souhaite une bonne année 2012.

Bonne lecture à vous tous.

Confraternellement,
Harry DIAKOK

Mars 2012—N° 7

SOMMAIRE

Éditorial du président	p.1
Activités de votre Compagnie	p.1
Actualités professionnelles	p.2
INFO CONFRERES	p.3
Programme des conférences	p.4

ACTIVITES DE VOTRE COMPAGNIE

JANVIER 2012

Le 12: Participation à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Basse-Terre

FEVRIER 2012

Le 03: Rencontre avec le président de la Chambre régionale des comptes

Rencontre avec le procureur de la république de Pointe à Pitre

Le 15: Réunion des Présidents des CRCC

Le 17: 1ère session du conseil Régional de la CRCC

MARS 2012

Le 06: Participation à l'audience solennelle de la juridiction de la Chambre régionale des comptes Antilles-Guyane

Le 16: Conférence sur la norme de bon exercice

Le 30: Commission régionale d'inscription

AVRIL 2012

Le 04: Réunion des présidents des CRCC

Le 05: Conseil National

Le 20: 2ème session du Conseil Régional de la CRCC

JUILLET 2012

Le 19: Assemblée générale

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Basse-Terre

CWTC de Jarry - Zone de Commerce International

Téléphone : 0590 83 86 55 / Fax : 0590 90 30 34

Email : crcc.gpe@wanadoo.fr



ACTUALITES PROFESSIONNELLES

1 PRESENTATION DE TROIS NOUVELLES NOTES D'INFORMATION

A l'occasion des assises qui se sont déroulées à PARIS en Décembre 2011, trois nouvelles notes d'information ont été présentées :

La NI XI Le commissaire aux comptes et l'audit des comptes consolidés

Cette note d'information a pour objectif :

- de préciser les modalités pratiques de mise en œuvre de la NEP 600 (principes spécifiques applicables à l'audit des comptes consolidé) et de concourir, ce faisant à la bonne information des professionnels ;
- d'être un instrument d'accompagnement destiné à aider les professionnels dans l'exercice de leur mission ;
- d'illustrer les paragraphes de la NEP 600 à l'aide d'exemples et d'un cas pratique ;
- de proposer des outils en français et en anglais pour faciliter la mise en œuvre pratique de la NEP 600

La NI XII Le commissaire aux comptes et les opérations relatives aux dividendes

Cette note d'information est consacrée aux opérations concernant les dividendes pour lesquelles une intervention d'un commissaire aux comptes est requise. Ces opérations sont au nombre de deux :

- la distribution d'acomptes sur dividendes
- le paiement du dividende ou d'un acompte sur dividende en actions

La NI XIII Le commissaire aux comptes et le premier exercice d'un nouveau mandat

La NEP 510 (contrôle du bilan d'ouverture du premier exercice certifié par le commissaire aux comptes) s'applique au cas de la première année de mandat, que les comptes de l'exercice précédent aient fait l'objet ou non d'un audit.

La présente note d'information a pour objectif :

- de préciser les modalités pratiques de la NEP 510 ;
- d'être un instrument d'accompagnement destiné à aider le professionnel dans l'exercice d'une première année de mandat ;
- de proposer des outils opérationnels, comme par exemple les lettres aux instances de la profession, lettre de mission ou modèles de rapport

Nous vous rappelons que ces notes d'information sont des guides pratiques et n'ont pas vocation à se substituer aux normes d'exercice professionnel. Vous pourrez consulter l'intégralité de ces notes d'information sur le portail de la CNCC ou sur le CD-ROM (Documentation du commissaire aux comptes) qui vous est envoyé chaque trimestre.

2 RAPPEL SUR LES COTISATIONS

Vous avez reçu vos bordereaux d'appel de cotisations qui étaient à payer pour le 29 Février 2012.

Pour les retardataires nous vous rappelons que l'article R 822-64 du code de commerce stipule que lorsqu'un membre de la compagnie n'a pas payé à leur échéance les cotisations, droits et contributions dont il est redevable, le conseil régional met en demeure l'intéressé d'avoir à respecter ses obligations dans un délai de trente jours à compter de l'acte.

Faute de régularisation dans ce délai, la compagnie saisit la commission régionale d'inscription qui peut procéder à son omission de la liste des commissaires aux comptes.

Le respect des échéances est donc primordial, d'autant plus que dorénavant, l'omission sur la liste peut intervenir, non plus au 31 Décembre de l'année pour laquelle les cotisations ont été appelées, mais un mois après la mise en demeure de payer qui peut intervenir à tout moment après la date limite de règlement des cotisations (29 Février)

INFO CONFRERES...

◆ Obligation de déclaration de formation

2011 a été l'année de clôture de la première période triennale de formation. Depuis le 19 Janvier 2012, les actions de formations réalisées par les commissaires aux comptes au cours de l'année 2011 peuvent être saisies sur le portail de la CNCC.

Cette déclaration devra être saisie via le portail de la CNCC (www.cncc.fr) avant le 31 mars 2012 y compris si aucune formation n'a été suivie au cours de l'année 2011.

Nous vous rappelons que l'année 2012 ne constitue pas la 1ère année d'une nouvelle période triennale de formation mais que ces périodes sont glissantes. La deuxième période triennale de formation couvre les années 2010 à 2012, et la troisième couvrira les années 2011 à 2013. Nous vous conseillons donc de répartir vos formations régulièrement sur toute l'année civile.

Nous vous rappelons que cette déclaration est obligatoire pour tous les confrères. Tous les documents justificatifs sont à conserver pendant **10 ans** (attestation de présence, copie du support qui a fait l'objet de l'animation et toute documentation qui a pu être distribuée).

Afin de vous permettre de remplir au mieux vos déclarations de formation, nous vous indiquons ci-dessous la liste des formations homologuées et des conférences organisées en Guadeloupe avec leurs références.

FORMATIONS		
Date	Thème	Référence
17/01/2010	Arrêté des comptes 2010	10F0191
18/01/2011	Mise en œuvre des NEP avec un budget de 40 heures	09F0143
19/01/2011	Définir et formaliser les procédures qualité du cabinet	10F0215
20/01/2011	CAC attitude ou l'audit d'une petite entreprise	10F0195
12/09/2011	Association fondamentaux	09F0160
13/09/2011	Association cas pratique	09F0159
14/09/2011	Association 4 secteurs	11F0137
07/11/2011	Auditer les cycles achats et ventes	10F0276
08/11/2011	Définir la stratégie d'audit	10F0219
09/11/2011	Evaluation des actifs	09F0187
10/11/2011	L'évaluation financière au service de l'audit	10F0222
12/12/2011 13/12/2011	Actuel CAC 2011	11F0193
14/12/2011	Le commissariat aux comptes dans les sas	10F0279
15/12/2011	Vérifications et informations spécifiques	09F0157
16/12/2011	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	10F0193
CONFERENCES		
25/03/2011	Loi de modernisation de l'économie, impact sur les missions du commissaire aux comptes	09C0047
30/03/2011	Incidences pour les entreprises de la loi de finance pour 2011 et du collectif budgétaire 2010 (WTC)	11C0066
07/04/2011	Incidences pour les entreprises de la loi de finance pour 2011 et du collectif budgétaire 2010 (CCI de Basse-Terre)	11C0067
20/05/2011	La révélation des faits délictueux par le commissaire aux comptes	09C0056
01/07/2011	Diligences directement liées: constats à l'issue de procédures convenues, consultations, acquisition, cession.	10C0525
19/09/2011	Les outils de la CNCC au service de votre pratique technique	10C0327



INFO CONFRERES SUITE...

◆ Commission régionale d'inscription

La commission régionale d'inscription s'est réunie le 25 novembre 2011. Elle a procédé à la mise à jour de la liste des commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'Appel de de Basse-Terre. C'est ainsi que depuis cette date notre compagnie régionale compte 87 membres inscrits soit 71 personnes physiques et 16 personnes morales. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux venus:

- BICHARD Frank
- MIATH Dominique
- MICHAUX-VERNEZ Erwan (transfert d'inscription)
- MONDES Patrick

Au cours de cette même commission un confrère a été omis de la liste pour non paiement de ses cotisations.

La prochaine commission régionale d'inscription aura lieu le vendredi 30 mars 2012.

◆ Article R.823-2 du Code de Commerce et 9-1 du règlement intérieur de la CNCC

Tout commissaire aux comptes titulaire d'un nouveau mandat doit le notifier au conseil régional de sa compagnie dans un délai de huit jours à compter de sa nomination soit par voie électronique via le portail de la CNCC soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

C R C C
DE BASSE-TERRERRE



A RETENIR SUR VOS AGENDAS.....

EN MARS 2012

Le 16 : **Conférence sur la Norme de bon exercice** à 17h au WTC

EN AVRIL 2012

Le 20 : **Conférence sur l'actualité comptable 2011** à 17h au WTC

EN MAI 2012

Le 25 : **Conférence sur le rapport spécial** à 17h au WTC

EN JUIN 2012

Le 29 : **Conférence sur le pack PA** à 17h au WTC

EN JUILLET 2012

Le 19 : **Assemblée générale commune Compagnie et Ordre.**